



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 MARS 2021 A 19H30

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME PETITJEAN / MME ROLANDO / MME NANCE / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / M RENARD / M LABURTHE / MME COLLADELLO / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

EXCUSES : M JORIEUX / MME FOURES

ONT DONNE PROCURATION : M LEROUX / M LAMORT / MME CAPIN / MME DUBOIS

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 mars 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire de dernière minute.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Convention**

1- Convention Petites Villes de Demain

- **DETR**

2-Nouveau plan de financement réfection du marché

-Questions diverses

RAPPORTS DE SEANCES

- Convention

1- Convention Petites Villes de Demain

L'Etat, dans le cadre du plan de relance à la suite de la crise sanitaire et économique COVID-19, a mis en place le programme Petites Villes de Demain ayant pour but d'accompagner les communes bourgs-centre de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité afin de leur donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Aussi, la Commune d'Eauze a été retenue pour participer à ce dispositif de façon conjointe avec les communes de Cazaubon-Barbotan et de Castelnau d'Auzan-Labarrère.

Il convient dès lors de signer une convention unique pour ces trois communes en lien avec la Communauté de Communes et l'Etat, avec pour objet principal : la volonté de revitaliser l'habitat via une « opération de revitalisation territoriale ».

Cette convention vous sera transmise par mail, et le Conseil devra autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M FAGET demande en quoi consiste la cabine de téléconsultation
- ⇒ M le Maire explique le fonctionnement. Pour l'instant il ne juge pas utile un tel équipement d'autant plus qu'un nouveau médecin s'installera en juin prochain à la Maison de Santé.

- **DETR**

2- Nouveau plan de financement : Réfection de la place du marché

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil Municipal a voté un premier plan de financement de l'opération d'aménagement de la Place du 19 mars et de l'allée du fossé neuf. Il est proposé de scinder l'opération en deux tranches dont la première engagée sur l'année 2021(place du 19 mars) et la seconde en 2022 (allées du fossé neuf).

Vous trouverez ci-dessous le nouveau plan de financement correspondant à la première tranche :

DEPENSES		RECETTES	
		DETR (40%)	143 538.00€
		DSIL (10%)	35 884.00€
Coût des travaux tranche 1	358 847.00€	Région (30%)	107 654.00€
		Autofinancement (20%)	71 769€
TOTAL	358 847.00€	TOTAL	358 847.00€

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Centre vaccination : il ouvrira à compter du jeudi 8 avril avec 300 doses tous les jeudis d'avril, puis avec 450 doses en mai.
Les rendez-vous se prennent DIRECTEMENT sur la plateforme et non pas en Mairie.
- Salon des antiquaires : MME ROLANDO n'est pas dans la démarche de le faire en mai. Il pourrait être différé en juillet (du 14 au 18/07) s'il n'y a plus de vaccination.
- Fêtes d'EAUZE : en suspens pour le moment.
- Ressourcerie : le projet d'installation à l'ancien LIDL est en attente de la décision de la société, des négociations et discussions sont en cours. Des salariés ont toutefois été embauchés et l'activité a pu débuter dans une salle de la Halle Belle Marie en attendant.

Séance levée à 20H00.